

La Nation

Journal vaudois

JAA. 1000 Lausanne 1

Bimensuel hors partis fondé en 1931, publié par la Ligue vaudoise
Le numéro: Fr. 3,50 Abonnement annuel: Fr. 77.-
Apprentis, étudiants: Fr. 33.-



Repères perdus

*On ne connaît les choses
dans leur profondeur
qu'au moment de les perdre.*

(Gustave Thibon,
L'Illusion féconde)

Quand une civilisation en est à ses débuts, elle ne doute pas d'elle-même. Elle vit pleinement ce qu'elle est, sans arrière-pensée, se suffisant à être, croître et conquérir le monde. Quand elle a passé son apogée et entame son déclin, quand les musées sont plus nombreux que les ateliers, quand l'administration des choses succède au gouvernement des hommes et que le langage vivant fait place à la langue de bois, il arrive que la civilisation se retourne sur elle-même et prenne nostalgiquement conscience de la plénitude disparue.

Nous en sommes là. Aujourd'hui tout le monde, même le progressiste prompt à faire table rase du passé, déplore ce qu'il est convenu d'appeler la «perte des repères». On se languit de ces références à peine conscientes, mais stables et sûres, de ces comportements qu'on ne met pas en question, de ces évidences considérées unanimement

comme bienfaitantes pour la société, qui ne découlent pas de la réflexion libre ni du choix individuel, mais de la semi-contrainte de l'éducation, inculquée à travers l'osmose familiale et sociale.

Plutôt que *repères*, nous utilisons en général le terme de *mœurs*, plus complet, plus concret aussi. Mélange *sui generis* de morale et d'usages – c'est-à-dire d'universel et de particulier, à l'image de l'être humain –, les mœurs expriment à la fois le peuple qui les cultive, l'histoire dans laquelle elles sont enracinées et le territoire sur lequel elles fleurissent. C'est dans les mœurs, soit dit en passant, que l'étranger trouve le lieu et les moyens de son assimilation.

On pourrait aussi recourir au terme, trop diffamé, de *traditions*. Celui de *culture* ne serait pas faux non plus. En revanche, ce serait un contresens de prendre le terme de *valeurs*. Les *valeurs* expriment l'universalité humaine en concepts abstraits, liberté, égalité, fraternité, ou encore ouverture, respect, solidarité, etc. Quoi qu'on pense de ces notions, leur caractère désincarné les rend

inaptes par nature à la fonction d'enracinement nécessaire à l'être humain.

Les mœurs, c'est aussi le style de la collectivité, un style qui lie les personnes plus fortement que leurs différences de statut social, d'intérêts, de capacités ou d'idées ne les opposent. «Y en n'a point comme nous», l'exposition du Musée romain de Lausanne-Vidy, le montre exemplairement, faisant communier des Vaudois de toutes provenances sociales, de toutes tendances politiques et idéologiques dans le partage amical d'une même origine.

Les repères dont on regrette la disparition, ce sont avant tout ceux qui règlent les comportements dans les rues et les relations de personnes à personnes. Ce qu'on regrette, ce sont les «incivilités», c'est-à-dire la vulgarité, les impolitesses et les voyouteries publiques. Mais la perte des repères n'est pas moins déplorable et dommageable dans les autres affaires humaines et en particulier dans les affaires politiques.

Nous croyons en effet que les mœurs sont, ou devraient être considérées comme un passage obligé entre les principes et la communauté politique auxquels ils s'appliquent. Elles offrent un repère sûr au législateur. Elles lui fournissent à la fois la base et les bornes de son activité possible. Les lois conçues et formulées dans le langage commun des mœurs entreront naturellement dans le corps du droit existant.

Elles seront aussi accessibles au plus petit d'entre les justiciables. C'est la condition d'une bonne justice. Si le pouvoir va au-delà, il peut être certain que ses lois seront mal comprises et mal appliquées.

Quand les repères s'estompent, que le respect des mœurs n'apparaît plus comme une nécessité, mais comme un *folklore* inefficace, les politiciens ne connaissent plus de bornes à leurs possibilités d'action. Ils fabriquent d'immenses lois – ou d'immenses initiatives populaires de sens contraire – sans se soucier de savoir si le corps du droit peut les intégrer ni si le corps social est capable de les digérer. La loi sur l'aménagement du territoire et l'initiative sur l'immigration massive sont deux exemples de ce qui se passe quand la volonté législative oublie le pays et ses mœurs tels qu'ils sont.

Aux yeux de ceux qui promeuvent ces actes législatifs spectaculaires, c'est faire preuve d'une vision passéiste, étriquée, sans élan ni grandeur que de se référer aux mœurs. L'argumentation peut être serrée et convaincante, les exemples tirés du passé récent accablants, les dommages causés aux institutions patents, rien n'y fait. On se trouve avec un pouvoir sans limites et une pensée politique sans influence, l'un et l'autre privés des mœurs qui les unissaient, donnant un sens au pouvoir et une force à la pensée.

Olivier Delacrétaz

Un coup dans l'eau

Le bulletin *Prévoyance actualité* du 8 octobre revient sur les conséquences de l'obligation faite aux institutions de prévoyance de voter lors des assemblées générales (AG) des entreprises inscrites au SMI «expanded». Rappelons que cette obligation découle de l'initiative Minder acceptée par les Suisses en 2013, plus précisément de l'ordonnance contre les rémunérations abusives (ORAb) qui en règle l'application depuis janvier 2015.

Malgré cette obligation, le taux de participation aux AG des entreprises concernées est resté stable à 62% de 2014 à 2015. Cette stabilité s'explique d'une part par l'anticipation de certaines caisses de pensions, qui ont déjà participé en 2014 aux dites assemblées, d'autre part par le changement de stratégie de placement de nom-

breuses caisses de petite ou moyenne taille: pour éviter les lourdeurs réglementaires de l'ordonnance, celles-ci ont converti leurs placements directs en fonds de placement, pour lesquels l'ORAb ne prévoit pas d'obligation de vote.

Concrètement, L'ORAb a donc conduit à l'augmentation de la masse sous gestion des grands établissements financiers, ceux-là même pour lesquels l'initiative Minder demandait un contrôle accru de la rémunération de ses dirigeants, ceci sans augmenter l'implication des actionnaires dans leur contrôle. Le résultat de cette nouvelle réglementation va donc à l'encontre de l'esprit de l'initiative et il serait sage de simplement supprimer cette dernière.

C. C.

Entretiens du mercredi

Ces entretiens ont lieu le mercredi à 20h00 dans nos locaux de la Place Grand-Saint-Jean 1 à Lausanne. Ils sont publics. L'entrée est libre.

4 novembre: «La Crimée», avec M. Pierre-Gabriel Bieri.

11 novembre: «Une assurance dentaire obligatoire?», avec MM. Olivier Marmy et Bertrand Dubrez, médecins-dentistes.

18 novembre: «Les nouveaux modes d'action terroristes», avec M. Alain Baeriswyl, lieutenant-colonel.

Informations sur www.ligue-vaudoise.ch/mercredis

Deuxième siège de l'UDC

Le PDC se rallie



Dans le jardin de l'enfer

L'*Ensorcelée*¹ tient en haleine le lecteur par ses péripéties inattendues, son exaltation et sa violence de sentiments ainsi que par sa dimension mystérieuse et surnaturelle. L'histoire de ce roman se passe dans la lande de Lessay, en Normandie, pays d'origine de Barbey d'Aurevilly, à l'époque de la République, puis de l'Empire, peu après l'épisode de la Chouannerie. L'Abbé Jéhoël de La Croix-Jugan est doublement condamné pour avoir pris les armes dans la Chouannerie et tenté de se suicider. Une vieille paysanne le trouve inanimé au bord de la route, le visage complètement défiguré. Elle le porte chez elle et le soigne. Un soir, lorsqu'elle récite l'Angélus au seuil de sa maison, cinq soldats de la République qui «chassent au Chouan» et passent par là, la remarquent et reconnaissent en elle une Chouanne. Ils découvrent le combattant blessé à l'intérieur de la maison et délibèrent sur le genre de mort qu'il convient de lui infliger. Mais au lieu de le délivrer de sa souffrance, ces cruels citoyens de la République l'augmentent encore en jetant de la braise rouge sur les plaies ouvertes de son visage. L'Abbé survit miraculeusement à tout cela et, quand il réapparaît des années plus tard assis dans une stalle de l'Eglise de Blanchelande, enveloppé dans un capuchon noir qui cache son visage hideux aux fidèles, il n'est pas

la seule malédiction qui pèse sur les habitants du petit village.

La marque de la damnation s'inscrit dès les premières pages du roman et la description de la lande de Lessay, située sur la presqu'île du Cotentin. Ce pays plat, desséché, sans végétation et quasi désertique, ce repaire de bandits, inspire l'inquiétude et l'angoisse. L'histoire de la sombre tragédie qui attend le lecteur s'inscrit au cœur même du paysage où elle se déroule. Il est pour ainsi dire le moteur de *L'Ensorcelée*, une sorte d'incarnation du mal car, en effet, le méchant n'est pas ici un personnage : c'est l'esprit maléfique en tant que tel qui se propage dans les âmes comme un feu de steppe. Les personnages sont tous impurs, coupables, marqués par le péché, mais aussi lumineux, mystérieux, portés par un idéal et profondément sincères. Pour Barbey d'Aurevilly, le démon est une puissance réelle et opérante qui transcende l'homme et l'induit au péché ; il n'est pas une simple incomplétude de la nature humaine.

Des pâtres errants aux pouvoirs occultes et diaboliques rôdent dans la contrée et jettent un sort à tous les fermiers qui refusent leur service. Ils ensorcèlent Jeanne Le Hardouey, fille d'une ancienne famille aristocrate ruinée, parce que son mari, le riche

bourgeois Thomas Le Hardouey, avait refusé de les employer. C'est ainsi qu'elle tombe amoureuse de l'Abbé Jéhoël. Tel le philtre de Tristan et Iseut, la sorcellerie crée un lien indissoluble entre les deux personnes. Or l'amour est ici terrible. Il mène à la folie, au meurtre, au suicide, à la lapidation. Nul n'échappe à la tragédie.

Ce beau roman, superbe et hallucinant, n'explique rien. A la fin, le lecteur est face à trois cadavres sans qu'il n'apprenne rien sur les auteurs et les mobiles de ses crimes.

On n'est pas dans un roman policier. Barbey d'Aurevilly n'est pas de ceux qui ont la cervelle embrouillée par la métaphysique. Il

laisse cela aux austères moralisateurs du progrès et de l'homme meilleur. Sa vision est résolument catholique. Pour lui, nous sommes condamnés mais le salut reste possible.

L'Univers aurevillien est l'univers du mal et du péché. Tout prend son sens dans une perspective chrétienne. Tout est donné par la faute originelle. Promeneur dans le jardin de l'enfer, Barbey est chrétien ; explorateur des passions criminelles des humains, il est toujours chrétien ; ami de Caïn, il est encore chrétien, car c'est de Caïn que nous descendons et non d'Abel ; fascinés par les personnages sataniques et grandioses, il reste toujours

chrétien. Pour les affidés de l'empire du bien, le mal n'existe pas, Dieu est mort et le diable aussi. L'humanité moderne est sortie de la révélation biblique qui dévoile ce qui est bien et ce qui est mal, et qui donne le discernement et engage à répudier le mal. Désormais, plus personne n'est coupable, et encore moins condamnable. A part ceux qu'on condamne parce qu'ils condamnent. Le méchant doit être compris comme victime à son tour, victime de son enfance, de sa famille, de son milieu, de la société, etc. Au lieu de parler du mal, on préfère désormais parler des «dérappages», «d'individus malades» et des «failles inévitables du système».

Si le roman de Barbey d'Aurevilly reste encore puissant aujourd'hui, c'est qu'il ne participe pas du symbolisme diffus et verbeux des esprits cérébraux. Il ne croit pas à un monde meilleur. Il ne croit même pas au monde. Il sait que l'homme sera sauvé et que le monde ne le sera pas. Voilà pourquoi, dans son roman, le mal s'incarne dans le spectacle du réel, dans les volontés et les désirs des hommes. Les anciens n'ont jamais oublié ce que l'homme nouveau ne sait plus, à savoir que l'homme n'est pas seul sur cette terre qu'il n'a pas créée et que la vie est un mystère.

Lars Klawonn

¹ *L'Ensorcelée*, roman de Barbey d'Aurevilly (1854), Gallimard, collection folio classique.

La mort de Magnard vue par J.-J. Langendorf

Dans *La Nation* n° 2013 du 6 mars 2015, M. Jean-Jacques Rapin évoquait brièvement la parution d'un écrit de Jean-Jacques Langendorf, *La mort d'Albéric Magnard*, paru en 2014 aux éditions Le Polémarque à Nancy¹. Nous nous permettons de revenir sur cet ouvrage très court (à peine 35 pages), mais dense par son contenu. Ce sera notre hommage à un compositeur dont on commémore cette année les 150 ans de la naissance.

Les circonstances pour le moins particulières de la mort de Magnard, le 3 septembre 1914, ont suscité de nombreux commentaires et interprétations, aussi bien dans que hors du monde musical. Rappelons très succinctement les faits : malgré l'avance des troupes allemandes en direction de Paris, Magnard refuse de quitter son manoir à Baron, dans l'Oise, non loin de la capitale française. Enfermé dans sa maison, le musicien aperçoit, peu avant 9 heures du matin, des soldats allemands pénétrer dans sa propriété ; ceux-ci savent que quelqu'un se trouve dans la maison et lancent des sommations auxquelles Magnard ne répond pas ; un coup de feu part des rangs de la troupe, le musicien réplique en tirant à deux reprises, tuant un caporal et blessant un sergent. Aussitôt, l'officier commandant le détachement ordonne des tirs de salve répétés contre les fenêtres de la maison et avertit ses supérieurs de la présence d'un franc-tireur. En signe

de répression, les Allemands veulent d'abord mettre le feu au village et fusiller les habitants, mais le seul notable resté au village prononce un plaidoyer qui fait changer d'avis l'occupant, lequel décide d'incendier uniquement la maison du coupable. Toutefois, Magnard est très probablement déjà mort avant, tué par les tirs de salve allemands.

A la lecture du titre de l'ouvrage de Langendorf, on s'attend à une description détaillée des circonstances de cette mort, or elles n'occupent que le quart de l'ouvrage. Le point de départ du récit est une lettre du pianiste et compositeur italien (mais allemand par sa mère) Ferruccio Busoni invitant Magnard à venir diriger sa 3^e symphonie à Berlin au début de l'année 1905. Il accepte, non sans avoir beaucoup tergiversé, car d'une part il n'aime pas voyager, d'autre part il nourrit, à l'instar de la majorité des Français de sa génération, de forts sentiments germanophobes. Puis Langendorf bouscule la chronologie, entrelaçant le récit de quelques faits saillants relatifs à l'enfance de Magnard, à son adolescence et à ses premiers pas dans l'art musical. Si certains détails paraissent imaginés, l'auteur dresse néanmoins en ces quelques pages un portrait saisissant de ce misanthrope communiste (qui défend sa propriété privée !), féministe, dreyfusard, farouchement indépendant et guère enclin aux compromis. Puis on

revient à l'épisode berlinois où un détail du récit retient l'attention : à la fin du concert, un homme surgit devant le compositeur et lui dit dans un français châtié : «Maître, mon nom est von Ballin, capitaine von Ballin. Je viens d'entendre votre 3^e Symphonie. Elle m'est allée au cœur. Vous avez écrit l'œuvre que j'attendais. C'est comme si vous l'aviez composée pour moi.» Et l'homme disparaît sans que Magnard ait eu le temps de répondre.

Cette anecdote est manifestement imaginée par l'auteur, mais un élément est vrai : le nom de von Ballin. Selon les témoignages, on sait que cet officier était présent à Baron le 3 septembre 1914 et, dans le récit de Langendorf, c'est lui qui ordonne l'incendie du manoir, ne faisant qu'obéir, ainsi qu'il l'écrit lui-même dans un message d'excuse qu'il remet à l'institutrice du village, «à la loi, à la dure loi de la guerre». Pourquoi alors l'avoir imaginé neuf ans plus tôt à Berlin et en avoir fait un admi-

rateur de la musique de Magnard ? Peut-être pour illustrer cette évidence que l'art authentique dépasse les frontières, nous élève au-dessus des haines, des inimitiés, des dissensions, mais ne peut rien contre la guerre. Magnard, dans l'histoire contée par Langendorf, se suicide au moment où les Allemands mettent le feu à son manoir ; cette hypothèse du suicide n'est, paraît-il, guère soutenable², cependant nous voyons dans ce choix narratif une signification plus large : le suicide de Magnard peut être vu comme une préfiguration et un symbole de ce suicide que fut la Grande Guerre pour l'Europe.

Frédéric Monnier

¹ Il s'agit en fait d'une réédition, ce texte ayant paru en 2005 dans un recueil de nouvelles *Les dictées de la tortue*, aux éditions Zoé.

² Voir à ce sujet les explications données par Simon-Pierre Perret dans son livre sur Magnard paru aux éditions Fayard en 2001 (pp. 365 à 367).

Un excellent spectacle sur Gilles

Notre journal a dit tout le bien qu'il faut penser du spectacle consacré à Gilles par les *Swinging Bikinis*, sous le titre «Le monde m'empêche de dormir». Le vie du grand chansonnier y est présentée avec beaucoup de finesse, dans une présentation scénique et musicale exemplaire.

Ce spectacle, joué à guichet fermé le printemps passé, sera repris cet hiver au Casino-théâtre de Rolle du 18 au 20 décembre (021 825 12 40 ou www.theatre-rolle.ch) et à la salle du Pré-aux-Moines de Cossonay du 5 au 7 février 2016 (021 861 04 75 ou www.preauxmoines.ch). A ne pas manquer ! C.

La langue des Suisses allemands

Il est communément admis chez les Romands que nos confédérés alémaniques parlent une langue difficilement compréhensible qui est pourtant censée être de l'allemand. «Rien à voir avec le *Hochdeutsch*, que nous apprenons à l'école!» nous exclamons nous. Les Suisses allemands mâchent leurs mots, parlent vite, modifient la prononciation. Face à ce parler, les francophones ayant déjà de la peine avec l'allemand se trouvent désemparés; il en résulte un blocage difficile à surmonter.

D'autres, au contraire, ont beaucoup fréquenté les dialectes, parce qu'ils ont fait une partie de leur apprentissage outre-Sarine, qu'ils ont de la famille suisse allemande ou encore qu'ils ont été en contact avec des Alémaniques lors de leur service militaire. Bien souvent, ces personnes ne maîtrisent pas bien le bon allemand, mais parviennent à s'exprimer de manière simple en dialecte, grâce à la mémorisation de quelques mots et formules, à l'apprentissage des particularités de prononciation et aux vieux souvenirs scolaires.

Cependant, l'incompréhension est totale, et le blocage psychologique d'autant plus grand, lorsqu'un Romand essaie de parler allemand outre-Sarine, et que la conversation dévie rapidement sur le dialecte. Le scénario est bien connu: lorsqu'on

s'adresse à un Alémanique isolé en bon allemand, il répond dans une langue compréhensible. Toutefois, dès que nos Confédérés se trouvent en groupe, ils ne parlent plus qu'en dialecte. Les quelques Romands présents, minoritaires, prennent cela pour un manque de respect, surtout s'ils comprennent bien le *Hochdeutsch*.

Mais porter ce jugement est mal connaître les ressorts du dialecte, ou plutôt des dialectes, chaque région alémanique revendiquant ses particularités dans son parler. Au fond, pourquoi les Suisses allemands parlent-ils le suisse allemand? M. Christophe Büchi, qui était notre invité le mercredi 30 septembre, dans le cadre de nos entretiens, a tenté de répondre à cette question. Il bénéficie d'une longue expérience de correspondant romand de la *Neuer Zürcher Zeitung*. D'origine suisse allemande, il s'est beaucoup intéressé aux questions relationnelles entre les Romands et les Suisses allemands. (A ce propos, son ouvrage *Mariage de raison*¹, qu'il était venu nous présenter à l'époque, vient d'être réactualisé et réédité).

Une approche historique est nécessaire pour comprendre ce qu'est le suisse allemand par rapport au *Hochdeutsch*. Il s'avère que les dialectes n'ont jamais cessé d'être parlés. Le «bon» allemand s'est développé et

défini en parallèle aux dialectes. Ces derniers se sont eux-mêmes enrichis ou appauvris dans le temps, s'adaptant à l'évolution de la société occidentale, aux nouvelles choses à définir, par exemple dans les domaines techniques. En suisse allemand, on peut tout exprimer dans tous les domaines, aussi bien techniques, philosophiques ou théologiques que ceux de la vie courante. C'est le signe d'un langage qui est resté vivant et très ancré socialement.

Il ne manque au suisse allemand presque que l'écrit pour qu'il puisse être considéré comme une langue à part entière. Les tentatives littéraires en *eidgenössisches Deutsch*, l'allemand parlé par les Confédérés, sont récentes. Ce n'est qu'aux XIX^e et XX^e siècles qu'une littérature variée a été écrite en dialecte. Cela a commencé par du théâtre et des textes populaires, jusqu'à l'écriture de romans ou la traduction de Ramuz en Bernois par Hans Ulrich Schwaar. Le *hochdeutsch* s'est imposé bien avant pour la forme écrite: sous l'impulsion de la Réforme au XVI^e siècle, les Suisses avaient adopté la traduction luthérienne de la Bible.

Aujourd'hui, le dialecte a une forte valeur identitaire. Pour les Alémaniques, c'est la langue du cœur, dans laquelle on s'exprime naturellement. Le bon allemand a quelque chose d'exogène, presque comme

une langue étrangère. Parler le *Hochdeutsch* ou le français à un Romand requiert un effort similaire. Et lorsqu'on se trouvera avec des compatriotes, le dialecte s'imposera par crainte de se montrer pédant ou exclusif. Dans tous les cas, on veillera à s'exprimer avec un accent alémanique, pour montrer son appartenance et éviter d'être confondu avec un Allemand.

En conclusion, dans toutes les querelles qui peuvent naître à cause de la frustration des Romands face au dialecte, les Suisses allemands doivent admettre qu'ils sont difficiles à comprendre pour les non-initiés. Quand aux Romands, ils pourraient certainement faire quelques efforts; il y a quelques principes à apprendre, puis il est possible de se faire l'oreille assez rapidement.

Dans tous les cas, l'usage du suisse allemand ne saurait nuire à la «cohésion nationale». L'union confédérale n'est pas fondée sur une unicité linguistique et culturelle. Il est frappant de constater comment le désir d'indépendance, mais aussi la bonne malice des temps, sont parvenus à maintenir la cohésion confédérale durant de longs siècles.

Jean-François Pasche

¹ Christophe Büchi, *Mariage de raison. Romands et Alémaniques. Une histoire suisse*, Zoe, 2015.

Danger sur les finances vaudoises

«Tassement des ressources, croissance des dépenses»: le titre du communiqué du 30 septembre accompagnant le projet de budget 2016 de l'Etat de Vaud semble, pour une fois, non dépourvu de pertinence et d'honnêteté.

Du côté des dépenses, le communiqué parle d'une «croissance contenue» à 2,5%. Remarquons que ceci reste supérieur à la combinaison du taux d'accroissement démographique et de l'indice des prix à la consommation. Même s'il respecte son intention de limiter à terme la croissance de ses dépenses courantes à 2% par an, l'Etat montre une maîtrise toute limitée de ses dépenses. L'augmentation de 111 millions (+ 5,8%; on ne parle même pas de la répercussion automatique de cette augmentation sur les charges communales) dans le domaine social donne même l'impression que rien n'est sous contrôle: en dix ans, ce poste a grossi de 47%. Pareil constat pour la santé, avec 81% de hausse sur la même période!

Difficile d'y voir clair du côté des rentrées: le budget prévoit une hausse de 1,45%, mais on se perd dans la présentation officielle qui, pour la première fois, anticipe des écritures de bouclage pour 2015 et compare des lignes comptables que l'on ne retrouve pas à l'identique dans les présentations des comptes et budgets des années antérieures. De cet enfumage de chiffres, on ne retiendra que deux faits. On nous refait d'abord le coup des recettes sous-estimées: les budgets 2015 et 2016 prédisent une hausse cumulée

des recettes de 5,1% qui, appliquée aux rentrées réelles 2014, devrait porter les espérances 2016 à 10 milliards; un budget à 9,2 milliards, inférieur aux rentrées réelles 2014, n'est donc pas crédible. Ensuite, avec des recettes augmentant moins vite que les dépenses courantes, on amorce à nouveau la spirale de l'endettement.

Côté dette, précisément, son augmentation en période de taux d'intérêt négatifs ne nous dérangerait pas particulièrement si celle-ci était consacrée aux investissements. Or, le budget 2016 prévoit une augmentation de la dette supérieure aux investissements bruts; ceci confirme le soupçon de retour à l'endettement structurel. L'ultime phrase du document officiel de présentation du budget n'est pas pour nous rassurer: «Le Gouvernement veillera en outre à adapter les investissements à l'environnement conjoncturel et à la situation budgétaire de l'Etat.»

L'assainissement des finances et la réduction de la dette vaudoise durant ces douze dernières années ne doit rien à la maîtrise des charges. Celles-ci ont augmenté bien plus vite que la population ou que le coût de la vie. C'est bien la croissance économique exceptionnelle, en ampleur et en durée, dont le Canton a bénéficié qui a permis aux recettes de surcompenser les hausses de charges vaudoises. A l'heure où l'économie tousse un peu et où la réforme de la fiscalité des entreprises prédit une réduction durable des recettes, il est plus que temps pour le Canton de réduire ses coûts de fonctionnement.

Cédric Cossy

Les juges étrangers ne sont pas nos alliés

Après son premier arrêt de décembre 2013, la Cour européenne des droits de l'Homme a confirmé en appel, le 15 octobre dernier, la condamnation de la Suisse pour violation de la liberté d'expression. Elle a ainsi donné raison au politicien turc Dogu Perinçek, qui contestait l'amende qui lui avait été infligée en 2007 par la justice helvétique pour avoir affirmé publiquement que la thèse du génocide arménien était un «mensonge international».

Me Yves Nidegger, avocat de M. Perinçek, mais aussi conseiller national UDC, s'est réjoui publiquement de ce verdict qui, selon lui, remet en question la norme antiraciste suisse, combattue par l'UDC. Me Nidegger a constaté avec une satisfaction non dissimulée que cette affaire serait «un casse-tête insoluble pour tous ceux qui, à gauche et au centre, vénèrent à la fois la norme antiraciste et la jurisprudence des juges de Strasbourg comme deux vaches sacrées».

Les anti-UDC primaires se sont évidemment gaussés de voir Me Nidegger, très engagé dans la lutte contre le pouvoir des juges étrangers en Suisse, applaudir soudain, pour des motifs d'opportunisme partisan, un verdict rendu par ces mêmes juges.

Nous n'aimons pas beaucoup les anti-UDC primaires. Toutefois, en l'occurrence, nous ne pouvons pas leur donner entièrement tort. On ne doit en effet jamais, et pour aucun motif, se réjouir de voir la Suisse condam-

née par des juges étrangers. De telles condamnations portent atteinte à la souveraineté helvétique et cette atteinte ne saurait être «compensée» par des arguments de politique intérieure. La norme pénale antiraciste doit donc être combattue autrement qu'avec l'appui des juges de Strasbourg – lesquels ne sont d'ailleurs probablement pas favorables à son abolition, ni à la liberté de parole revendiquée par l'UDC.

Cette affaire permet de rappeler que M. Christoph Blocher, alors qu'il était conseiller fédéral, avait également eu tort de critiquer la norme pénale antiraciste suisse lors d'un voyage officiel en Turquie en 2006. Il est inconvenant qu'un représentant des autorités tienne des propos négatifs sur son propre pays – même s'ils sont justifiés sur le fond – devant des représentants d'un autre Etat.

P.-G. B.

La Nation

Rédaction
Jean-Blaise Rochat / Cédric Cossy
CP 6724 1002 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)
Fax 021 312 67 14

courrier@ligue-vaudoise.ch
www.ligue-vaudoise.ch
IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4

ICM Imprimerie Carrara Morges

L'élite, concept énervant

Tout obscurci par des connotations idéologiques opposées, le mot «élite» ne nous dit rien qui vaille. Apparu au XIV^e siècle, il provient de l'ancien participe passé du verbe «élire», «élit». Les membres de l'élite sont des «élus», autrement dit «choisis», au sens premier du verbe élire: «Tu es l'élue de mon cœur»; «voici le mari que je vous ai élu, ma fille!»; «j'ai élu domicile à Rolle».

Les dérivés du mot sont récents. L'usage du pluriel «les élites» apparaît en 1928, «élitisme» et «élitiste» datent de 1967, «élitaire» surgit en 1968. Robert définit le mot ainsi: «L'ensemble des personnes considérées comme les meilleures, les plus remarquables d'un groupe, d'une communauté», c'est-à-dire «la crème», la «fleur», «le dessus du panier», le «gratin».

Quelle que soit l'activité humaine qu'on envisage, certaines personnes y sont plus compétentes que d'autres. Il y a des coiffeurs, des soldats, des chirurgiens ou des pianistes d'«élite». L'élite s'oppose à la masse. Les membres de l'élite se distinguent et forment un groupe à part. Sont-ils «choisis», conformément à l'étymologie? Parfois. Des «sélectionneurs» regroupent les sportifs nationaux les plus doués. Des chefs militaires constituent des «commandos d'élite» auxquels ils confient les missions les plus complexes. Les «élus» des élites sont fiers d'appartenir à un corps et manifestent par conséquent un «esprit de corps» remarquable.

Jusqu'à-là il ne semble pas exister de problème, et pourtant le mot «élite» est devenu impropre à la consommation pour quatre raisons.

Les libéraux en abusent, l'associant au «mérite», à la «sélection naturelle», à la volonté forcenée d'«excellence». On assiste à une compétition mondiale féroce où les meilleurs triomphent et où les vaincus se perdent dans les ténèbres à cause de leur inadaptation à la concurrence.

Pour les égalitaristes, «élitaire» et «élitiste» sont les injures suprêmes, notamment quand ces termes disqualifient la culture bourgeoise. Ces temps, en France, l'Etat veut diminuer les subventions accordées aux conservatoires et à l'opéra sous prétexte que la musique classique s'adresse à «une petite élite» et qu'on ne fait pas assez droit à la culture des quartiers «populaires».

Certains socialistes cultivés inventent des oxymores pour sortir d'embarras: «l'élitisme pour tous» (selon la formule d'Antoine Vitez reprise par Jack Lang), «la meilleure école pour tous» des pédagogues vaudois.

Arrivent enfin les populistes qui décrivent les élites «coupées du peuple», «parasites», «déconnectées du réel». Une variante de cette idée met en scène une élite occulte tirant les ficelles en coulisses.

Ces quatre positions ont toutes quelque chose de juste, mais comme toujours la réalité est plus complexe et nuancée.

Il n'est nul besoin d'enquête poussée pour faire admettre que certaines personnes sont plus compétentes, adroites, habiles, imaginatives ou plus vives que d'autres. Qu'il s'agisse de balayer une cour, de fabriquer des fondants au chocolat, de courir 20 km ou de jouer du piano, une échelle de performances s'établit qui va de la quasi-nullité à la perfection approchée. Il existe de multiples points de vue à partir desquels on peut les évaluer: l'efficacité, la vitesse, la virtuosité, le style, l'élégance du geste... Il est naturel qu'un patron, un entraîneur ou un chef militaire veuille s'entourer des meilleurs collaborateurs et bâtir un groupe capable de vaincre les obstacles. Organisée en classes de niveaux variés, une bonne école ne prône pas forcément la sélection à outrance. Loin de l'élitisme, elle offre à chaque élève l'occasion de développer son potentiel au milieu de ses pairs. Tenter de former de petites aristocraties en tout domaine limite

la compétition au lieu de l'accroître, tandis que l'égalitarisme empêche le progrès des forts et interdit aux faibles de trouver leur voie.

La compétition systématique et indifférenciée n'est pas la panacée. La circulation des élites chère à Pareto apporte sans doute du sang frais, mais trouble la stabilité dans la durée qu'une aristocratie héréditaire préserve en accumulant de l'expérience en vue des temps difficiles.

La notion d'élite pour tous est une imposture, l'élite ne concernant par définition que le petit nombre. En revanche, n'importe quel individu, du moment qu'il est capable de mener à bien une seule petite tâche, peut se mêler à une élite particulière, car les élites, attachées à des organismes de toutes tailles, sont diverses et nombreuses.

Les élites sont-elles «coupées du peuple»? On ne peut pas répondre

à cette question parce que les vraies élites, notamment celles qui accueillent des personnes polyvalentes se débrouillant dans une variété de situations difficiles, restent dans une certaine obscurité qui leur convient. Nous ne parlons pas ici d'une oligarchie qui gouvernerait le monde en secret. Elle n'existe pas. Nos mondialistes annoncent la couleur et proclament leurs objectifs.

Dans une société où se côtoient les sportifs, les *rockstars*, les acteurs et les politiciens *people* (après son voyage à Cuba et aux Etats-Unis, le pape François lui-même s'est vu attribuer le titre de «popstar...»), on ignore où se trouvent les individus d'élite. On ne les connaît pas, on les devine parfois.

Si, en cas de tempête, une communauté a de la chance, ce sont ces individus obscurs qui monteront en ligne et prendront les places laissées vacantes par le «gratin».

Jacques Perrin



Crétins au-dessus des Alpes

Lundi 19 octobre, au-dessus de Bienne, un F-18 de l'armée suisse s'est approché, pour un contrôle visuel de routine, d'un avion de ligne Tupolev 204 de Rossiya Airlines qui se dirigeait vers Genève. A l'intérieur de ce dernier se trouvait le président du parlement russe, Sergueï Narychkine, qui n'a rien vu mais a appris l'«incident» par son entourage.

LE COIN DU RONCHON

M. Narychkine, qui semble avoir les nerfs moins solides que M. Poutine, a déclenché tout un cirque diplomatique en accusant un avion de chasse de l'armée de l'air française d'avoir provoqué une manœuvre dangereuse au-dessus du territoire français. Un imbroglio médiatico-politique s'est ensuivi pendant une demi-journée avant que les autorités suisses donnent les explications nécessaires. Le gouvernement russe a continué de vitupérer pendant quelques jours afin de ne pas perdre la face, mais l'incident était clos.

La seule chose vraiment effrayante, dans ce non-événement, c'est de lire les centaines de commentaires laissés sur internet par des lecteurs sous-occupés. Les uns accusent François Hollande, ou l'OTAN; les autres dénoncent les Russes qui ont abattu le Boeing malaisien. Les complotistes affirment que les Français ont certainement quelque chose à cacher, ou que les Suisses ont obéi aux ordres des Américains. Les nuls en géo demandent pourquoi les Russes sont allés survoler la France puisqu'ils devaient atterrir à Genève. Tous ceux qui ne savent pas lire (en plus de ne pas savoir écrire) en rajoutent: *De quel droit un avion suisse survolait-il la France?* Puis:

De quel droit un avion français survolait-il la Suisse? Certains, particulièrement inspirés, trouvent scandaleux que la Suisse, pays neutre, envoie ses avions au-dessus de la zone de conflit en Syrie! Les antimilitaristes frustrés déclarent qu'il faut cesser d'acheter de nouveaux avions. D'autres prennent un ton assuré pour affirmer que le pilote du F-18 n'a pas respecté les procédures et qu'il va forcément perdre sa licence de vol. Quant aux quelques rares sages qui, au milieu de ce marécage d'idioties, essaient de rétablir les faits à partir de sources fiables et vraisemblables, ils se font insulter, traiter de «trolls» vendus à l'Est ou à l'Ouest, et on les somme de se taire plutôt que de dire n'importe quoi.

De cela, on peut tirer deux conclusions. La première, déprimante (ce qui ne plaît pas à tous les lecteurs, lesquels préféreraient, paraît-il, qu'on leur serve des textes vraiment drôles), consiste à constater le déluge d'imbécillité, d'ignorance et de méchanceté dont font preuve les foules déchaînées – de la crucifixion de Jésus-Christ aux émeutes du Maïdan en passant par la révolution française et les deux guerres mondiales, sans oublier les affrontements entre Israéliens et Palestiniens ou entre équipes de football concurrentes.

La seconde évoquerait une parfaite illustration du fonctionnement du «téléphone arabe», expression dont on ne sait toutefois si elle est désormais autorisée par la Cour européenne des droits de l'homme, et qui ne fera surtout qu'ajouter à la confusion lorsque quelques lecteurs de *La Nation* iront affirmer que c'est grâce à une entreprise de communication libyenne que Mme Widmer-Schlumpf a pu abattre une soucoupe volante remplie de migrants au milieu du tunnel du Lötschberg. Car c'est bien cela qui s'est passé, n'est-ce pas?

Juvenilia CXXIII

Plusieurs de mes élèves se plaisent à me comparer au professeur Charles Xavier, fondateur d'une école pour mutants surdoués, dans les films de leur série culte *X-Men*. Un jour, ils ont affiché un portrait du professeur X au tableau interactif. Hum! J'aurais préféré ressembler à Tom Cruise ou à Leonardo Di Caprio; surtout que ledit professeur est cloué sur une chaise d'infirme. Mais ne soyons pas trop difficile: je suis un super-héros doué de super pouvoirs, ce qui devrait suffire à combler ma vanité.

Vendredi, midi moins le quart, mes mutans sont fatigués et l'attention se dissipe. Il y a longtemps que Florian, un notoire intermittent du boulot, a lâché prise et se laisse aller au gré de ses rêveries. Sans quitter sa position affalée, tête appuyée sur le revers de la main, il m'interrompt sans façon:

– Vous ne pourriez pas venir une fois en classe en costar cravate sur un

fauteuil roulant: il ne vous manque que les super pouvoirs pour être un sosie du professeur X.

– J'ai encore du mal avec la téléportation, mais je lis sans trop de difficultés dans les pensées.

Il se redresse avec fougue:

– Dites-moi à quoi je pense en ce moment même!

Je feins une concentration épuisante et plante mon regard dans ses yeux:

– Tu penses ceci, Florian Delgado: «C'est la fin de la semaine, j'en ai marre, ce cours d'histoire est assommant, j'ai les crocs, vivement la sonnerie et le repas.»

– Alors là... alors là, vous êtes vraiment trop fort: c'est exactement ce que je pense, au mot près!

Jean-Blaise Rochat